

ABONNEMENTS

39 ABONNEMENTS par an des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. DÉPARTEMENTS LIMITROPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois... 6 fr. Six mois... 11 fr. Un an... 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8, M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Horaires de trains entre Cahors, Agen, Bordeaux, Périgueux, Monsempron-Libos, Paris, Fumel, Soturac, Duravel, Puy-l'Évêque, Aurillac, Vierzon, Cahors.

Cahors, le 4 Septembre 1875

Les discours radicaux de M. Naquet, les nouvelles de l'Herzégovine et la polémique de certains journaux contre la liberté de l'enseignement supérieur, sont pour le moment le seul objectif de l'attention publique.

La situation du ministère et surtout la situation de M. Buffet, ministre de l'intérieur, est très-embarrassante. On lui dit à gauche: Vous ménagez les bonapartistes. On réplique à droite: Vous ménagez les radicaux.

La séance tenue avant-hier jeudi par la Commission de permanence a été assez vive. M. Buffet a défendu la conduite de M. Ducros, préfet de Lyon, à propos d'un procès qui a occupé la presse dans ces derniers temps.

Un article du Pays a ensuite été examiné par la Commission. Cet article, dirigé contre M. Luro, contient, à propos de ce député et de son collègue M. Lacave-Laplagne, qui représente le Gers comme lui, une appréciation violente du vote en faveur des lois constitutionnelles.

Correspondance

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Versailles, 2 septembre.

Tous les ministres, à l'exception du général de Cissey qui est en ce moment en Suisse, assistaient au Conseil des ministres qui a été tenu hier.

Par suite des mesures prises par le Préfet de la Seine, de concert avec l'administration de l'assistance publique, des secours pourront être distribués à Paris, aux femmes et aux enfants des soldats de la réserve (classe de 1867) que le départ du chef de la famille laisserait sans ressources.

La grande duchesse Catherine de Russie est arrivée ce matin incognito à Paris. Elle repart ce soir pour Arcachon.

Il paraît décidément que les Catholiques allemands persistent dans leur projet de pèlerinage à Lourdes. Le Congrès de la presse républicaine qui devait avoir lieu à Troyes le 5 septembre a été ajourné au 19, et l'on pense que cet ajournement n'est qu'un acheminement à l'abandon définitif du projet.

Le vice-président du Conseil et le ministre de la justice représentent aujourd'hui le gouvernement à la commission de permanence. M. Laurent-Pichat a fait son interpellation en attaquant le préfet du Rhône qui a été énergiquement soutenu par M. Buffet.

A propos du Pays: Je dois constater que M. Paul de Cassagnac proteste vivement dans le Pays contre

les attaques dont il a été l'objet à cette occasion de la part d'un journal républicain. Il déclare que les qualifications de criminel et de malhonnête, relevées dans son article comme s'appliquant à tous ceux qui ont voté la Constitution Républicaine, ne s'appliquaient, dans son esprit qu'à MM. Luro et Lacave-Laplagne qui n'avaient reçu rien moins qu'un pareil mandat des électeurs du Gers.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

L'Ordre nous demande ce que nous voulons et ce que nous pouvons. Nous voulons plusieurs choses, que nous ne sommes pas tenu de confesser. Pourtant, nous ferons, à l'Ordre, une confidence, qui, pensons-nous, suffira à sa curiosité.

Nous croyons qu'un des plus graves périls, que notre pays pourrait courir, serait l'avènement d'un enfant de dix-huit ans au pouvoir. Une des faiblesses de la monarchie, nous ne le dissimulons pas! et, surtout, de la monarchie absolue, est la minorité du prince: nous entendons la minorité naturelle.

De tous ces maîtres du palais, l'inspirateur de l'Ordre, M. Rouher, est peut-être celui, dont la politique serait la plus funeste: et, M. Rouher est, précisément, le conseiller, le guide, que l'Ordre réserve au prince impérial. Nous devons à M. Rouher, après Napoléon III, l'abaissement de la France: il a été l'avocat de la guerre d'Italie, de la guerre du Mexique, des agrandissements de la Prusse.

Voilà pourquoi nous ne voulons pas la restauration de l'Empire.

L'Ordre nous demande ce que nous pouvons. Eh bien! nous pouvons empêcher cette restauration. Le maréchal Mac-Mahon a été maintenu, par la Constitution du 25 février, à la tête de l'Etat, jusqu'au 20 novembre 1880. Le maréchal, seul, peut, d'ici-là, demander la révision de la Constitution.



sonnement est général. Plus tard, on avisera. A chaque jour, suffit sa peine.

L'Ordre reconnaîtra que nous ne sommes pas, pour le moment, bien ambitieux. Nous nous bornons à soutenir le gouvernement : et, nous sommes aidés, dans cette tâche, par des hommes de toute origine, par des monarchistes, par des républicains, et même par d'anciens ministres de l'Empire.

**Temps.**

Plusieurs conseils municipaux se sont déjà occupés des réservistes et ont voté des secours temporaires destinés aux familles auxquelles le travail de ces jeunes gens est indispensable pour vivre. Cet exemple sera certainement suivi, et il a été annoncé que les préfets avaient ordre d'autoriser les conseils municipaux à se réunir à cet effet en séance extraordinaire.

Au conseil général du Rhône, la question a été également posée, sous la double forme d'un vote tendant à ce qu'une loi accorde, dans toute la France, des secours aux familles qui en auront besoin, et d'une attribution à la commission départementale du droit d'employer à cet usage des fonds du département. Diverses compagnies financières ou industrielles sont entrées dans la même voie, en conservant à leurs employés tout ou partie de leur traitement pendant leur service dans la réserve.

Ce mouvement est excellent, et nous espérons qu'il se généralisera. Il est une manière de s'y associer qui est à la portée de ceux-là mêmes qui ne peuvent faire davantage. Beaucoup de réservistes redoutent surtout de trouver prises par d'autres, lorsqu'ils auront terminé leur service, les positions qu'ils occupent actuellement. Mais le cas se présentera rarement où les patrons ne pourront pas conserver dans leurs maisons leur place aux réservistes, soit en les faisant remplacer temporairement, soit en se passant de leurs services pendant une courte absence d'un mois. Il faut que chacun se prête à ces nécessités nouvelles imposées à nos jeunes gens. Nous devons chercher à alléger pour eux le fardeau et établir, entre eux et nous, une solidarité utile pour tous et fort désirable pour le pays.

**Soleil.**

Si petit qu'il soit, si peu de place qu'il tienne et si peu de bruit qu'il fasse, malgré tout le mouvement qu'il se donne, il est en train de verser dans le ridicule. Il faut avouer aussi que sa situation, fautive dès le principe, ne va pas en s'améliorant. On a beau parler beaucoup, même dans le département de Vaucluse, il arrive souvent qu'on parle pour rien dire. M. Naquet en fait l'expérience, fâcheuse pour lui, joyeuse pour d'autres et en particulier pour ceux-là qui n'ont pas de raisons pour déplorer les fautes de leurs adversaires. Or, un beau matin, M. Naquet en se réveillant, instruit peut-être par une vision, s'est mis en tête de prendre l'offensive du radicalisme et de réunir, sous sa bannière, tout ce qu'il y avait de bien pensant dans le parti.

Jusqu'ici, le succès de sa prédication a été douteux. M. Louis Blanc, qui tient rang dans le parti, se tait; M. Madier de Montjau, qui compte cependant pour quelque chose, persiste à garder le silence, et, comble d'horreur! la République française, impassible, demeure absolument muette. C'est précisément cette attitude qui jette M. Naquet hors des gonds. Après avoir parlé, il se met à écrire, et la plume n'ayant pas plus de succès que la parole, il recommence ses discours et en promet d'autres. Le spectacle, pour la galerie n'est pas sans charmes, et l'on aime à suivre les phases différentes de l'humeur de M. Naquet. Dédaigneux d'abord, il se pose le point sur la hanche, et, la tête rejetée, en arrière, il attend les contradictions. Rien.

Dans le premier moment, il a pu croire que ce résultat était dû à la force de son argumentation, et que si on ne lui répondait pas, c'est qu'on ne se sentait pas de taille à le faire. Mais, à la longue, il est pris d'une vague inquiétude. Tout en ayant en lui-même une confiance à peu près illimitée, il se fait le tacite aveu qu'il n'est pas taillé de façon à imposer un silence absolu et que ceux à qui il s'adresse ne sont pas assez timides, pour que, du premier coup, il les ait muselés. C'est alors qu'il accable de son éloquence les électeurs de Vaucluse, et que, tout en leur exposant ses idées sur la politique intérieure, — la politique étrangère n'a pas le don de provoquer l'attention de M. Naquet et des siens, — il lance par-ci par-là quelque allu-

sion malique sur l'attitude de celui-ci et d'un autre qui n'osent point paraître en sa présence, ni même engager avec lui un débat contradictoire, et dont le silence calculé pourrait bien n'être qu'une défection.

A ce moment, l'humeur devient plus vive; le spectateur désintéressé voit la vexation apparaître sous les termes; on sent que M. Naquet s'agite; on devine que, chaque matin, son premier soin est d'ouvrir la République française, pour voir si l'on daigne enfin s'occuper de sa personne. Rien encore. Alors, n'y pouvant plus tenir, il écrit; la désillusion qu'il éprouve et qu'il n'est pas maître de dominer, perce sous chaque phrase, et emporté par une colère, facile à comprendre d'ailleurs chez un homme aussi bouillant, qui se trouve en butte à un inconcevable dédain, il déclare que, jusqu'ici, il a bien voulu garder quelques ménagements, mais que, devant une inexorable défection, il est prêt à faire des révélations. Or, ces révélations sont renfermées dans quelque tiroir à secret dont il tient la clef, et il veut bien donner quelques heures de répit à ceux qui lui gardent rancune, avant de l'introduire dans la serrure.

La République française n'a pas bronché. Il paraît que ces menaces la laissent insensible, et c'est en vain que M. Naquet s'use les yeux pour y découvrir la moindre allusion à ses pérégrinations oratoires. Toujours rien! Un homme ordinaire résisterait difficilement à la manifestation prolongée d'une semblable indifférence. M. Naquet, si magnanime qu'il soit, n'y peut plus tenir: il va parler, il révélera. Mais révélez donc, M. Naquet; ouvrez vos tiroirs et confondez les infidèles; sinon l'on finira par croire que vos menaces sont vaines et que vous n'avez rien à dire. Et alors, vous ne trouverez plus, pour accepter vos lamentations et épancher vos chagrins, que les colonnes de la Fraternité de Carcassonne et le grand cœur de M. Marcou.

**Informations**

Le maréchal de Mac-Mahon passera la journée du 4 septembre à l'Élysée. Pourtant, aucune manifestation politique, aucune réunion extraordinaire, aucun banquet démocratique n'est annoncé à Paris pour ce jour-là. C'est ce qui résulte d'un rapport verbal fait par M. Léon Renault, qui a été reçu par M. le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur.

Lors de la visite qu'il a faite à Langres, M. le général de Cissey, ministre de la guerre, après avoir passé en revue la brigade d'infanterie qui tient garnison dans cette place, a adressé quelques paroles aux corps d'officiers appelés autour de lui.

Il les a d'abord complimentés sur l'excellente tenue de leurs troupes, et il a saisi cette occasion pour leur parler brièvement du prochain appel de la classe de réservistes de 1867. Il a insisté particulièrement, en termes courts et saisissants, sur l'importance qu'il attachait à ce que cette première application de nos nouvelles institutions militaires, fût dirigée de telle façon qu'on obtint dès le principe les résultats heureux que l'on cherche et que l'on est en droit d'attendre du patriotisme français. Il a fait comprendre que, tout en assurant la complète exécution de nos règlements militaires, on devait ne pas perdre de vue que les réservistes appelés étaient généralement des pères de famille, nécessairement plus sérieux que les jeunes soldats ordinaires. Il faut, a-t-il dit, diriger paternellement et avec un soin tout spécial leur instruction et leur service durant ces vingt-huit jours auxquels la loi les astreint. Tout en maintenant avec une sage fermeté les principes de discipline et d'obéissance, on pourra, en faisant appel aux sentiments de devoir et de dévouement à la patrie, obtenir sans nul doute de ces hommes déjà faits, la bonne volonté indispensable au développement rapide de leur instruction.

M. le ministre de la guerre a terminé en insistant sur la nécessité qu'il y avait à bien faire comprendre aux réservistes le but et le véritable intérêt de leur rappel sous les drapeaux: on veut les mettre, par un sacrifice de temps momentané, constamment en mesure de remplir vis-à-vis du pays les importants devoirs qui leur incomberaient s'ils avaient à le défendre un jour.

Le *Moniteur Universel* reçoit d'un de ses lecteurs un projet de loi électorale, que notre confrère considère comme « un des plus habilement conçus qui aient été proposés. » Ce projet, à son avis, « concilie les principes de l'individualité des arrondissements et du scrutin individuel avec la nécessité de maintenir une certaine égalité dans le chiffre des électeurs pour chaque collège électoral. »

Le voici :

I. Chaque arrondissement de sous-préfecture ayant plus de 30,000 habitants forme une circonscription électorale qui élit, suivant sa population, un ou plusieurs députés.

II. Tout arrondissement de sous-préfecture ayant moins de 30,000 habitants est réuni en entier et sans pouvoir être fractionné, à l'un des arrondissements contigus. La circonscription ainsi formée élit, suivant sa population un ou plusieurs députés.

III. Toute circonscription ayant moins de 100,000 habitants élit un député. Celles de 100,000 habitants et au-dessus élisent un député en plus par 100,000 habitants ou fractions de ce chiffre; dans ce dernier cas, l'élection a lieu au scrutin de liste, sans fractionnement de la circonscription.

IV. Les règles ci-dessus sont applicables aux vingt arrondissements de la ville de Paris, et aux arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux.

V. Dans la session qui suit le recensement quinquennal, les Chambres déterminent, d'après les bases ci-dessus, le nombre des députés. Pour la première fois, ce nombre est fixé d'après les tableaux annexés à la loi électorale. Aucune modification de circonscription ne peut être faite que par une loi.

Le séjour de l'impératrice d'Autriche en Normandie ne doit pas se prolonger longtemps.

On croit qu'en partant de Sassetot Sa Majesté ira passer quelques jours en Angleterre, pour assister aux grandes chasses; on parle aussi d'un voyage de deux jours que l'impératrice ferait incognito à Paris, et pendant lequel elle habiterait l'hôtel de l'ambassadeur d'Autriche.

La situation des bonapartistes dans le sein du conseil général de la Charente-Inférieure a été singulièrement effacée pendant cette session, au contraire de ce qui s'était passé jusqu'ici. Ils n'ont présenté aucun candidat pour la formation du bureau, et M. Dufaure qui, l'année dernière, n'avait été nommé qu'à une voix de majorité (vingt et une voix contre dix-neuf) l'a été cette fois par vingt-quatre voix; les opposants se sont abstenus ou ont perdu leur voix avec une mauvaise humeur significative.

Les sympathies mutuelles de M. de Bismarck et de Garibaldi sont depuis longtemps connues, dit l'*Univers*.

Néanmoins ne nous laissons pas d'en recueillir les témoignages. En voici un nouveau. C'est une lettre que Garibaldi adresse à un certain Villani, lequel, se trouvant à Varzin en même temps que M. de Bismarck, avait tracé du chancelier prussien un portrait dont il a fait hommage au « héros » de Caprera :

Mon très cher Villani,

Vous m'avez fait un portrait de Bismarck empreint d'une grandeur et d'une vérité sans pareilles.

Vous avez véritablement compris cet illustre grand homme, à qui le monde est redevable de ces généreuses batailles morales qui, plus que les matérielles, écraseront dans la poussière l'hydre sacerdotale du mensonge.

Pour ma part, je vous en remercie de tout mon cœur, et je suis pour la vie,

Votre

GARIBALDI.

Le discours prononcé par l'empereur-roi d'Autriche à l'ouverture du Reichstag hongrois, excite un vif intérêt. On devait s'attendre à ce que François-Joseph consacrait un passage de ce discours aux événements d'Orient. Il en a été ainsi, et ce n'est pas sans une très vive satisfaction qu'on relève ces paroles: « La cordialité de nos relations avec les puissances étrangères justifie notre espoir que la paix sera maintenue, malgré les événements qui ont surgi dans ces derniers temps, et que vous pourrez continuer sans interruption votre mission législative. »

Ces assurances de paix, venant de la bouche d'un des souverains que l'on considère comme les plus attentifs aux affaires d'Orient, paraissent avoir été accueillies avec de très vifs applaudissements.

La Gazette de Cologne constate que le nombre des congés accordés aux soldats de la réserve de l'armée allemande sera beaucoup plus grand cette année que les années précédentes. La feuille prussienne ajoute que le gouvernement agit ainsi par mesure d'économie.

Samedi a comparu devant le tribunal correctionnel de Nice un individu qui a eu son heure de célébrité. C'est le sieur Trabucco Raphaël, quarante ans, professeur de musique, né près de Naples, condamné en février 1864 par la cour d'assises de la Seine à la déportation pour attentat contre la vie de Napoléon III.

Après avoir été gracié, Trabucco s'est fait expulser deux fois de France, ce qui ne l'a pas empêché de s'exposer une troisième fois à cet affront. Depuis quelque temps ce monsieur voyageait avec une lettre à lui adressée par Garibaldi, et, au moyen de ce talisman, demandait à domicile des secours qu'il obtenait quelquefois et lui faisaient une situation qui lui permettait de vivre sans trop de fatigue. Après avoir fait un petit pouf à l'hôtel des Dames, il est arrivé à Menton, où il a visité M. Cernuschi. Celui-ci, l'ayant accueilli, ne put s'en débarrasser qu'en ayant recours à la police, car Trabucco lui avait nettement déclaré qu'il ne s'en irait qu'après avoir reçu de l'argent. Le tribunal a décidé que Trabucco resterait encore deux mois en France, mais dans les prisons de l'Etat.

A propos d'une récente lettre du comte Russell engageant ses compatriotes à venir au secours des insurgés de l'Herzégovine, le *Morning Post* publie la lettre suivante :

Monsieur,

J'ai lu la lettre du comte Russell au *Times*. Je me souviens des insurrections qui ont éclaté naguère dans l'Inde et en Irlande, par suite de la mauvaise administration britannique. Je n'ai pas souscrit en faveur de ces insurgés, je n'ai pas cru que cela fût juste. Le comte Russell m'a prouvé que je m'étais trompé. Il est trop tôt pour convoquer un meeting à Constantinople; mais je prévois que dès qu'il éclatera n'importe où une insurrection contre la mauvaise administration anglaise, je souscrirai pour 50 livres pour les insurgés.

Votre obéissant serviteur.

HASSAN.

D'autre part, le *Pal Mal Gazette* rappelle à lord Russell la consultation de 1823, dans laquelle les juriconsultes de la couronne furent unanimes à considérer comme un acte d'hostilité, de la part d'un Etat neutre, toute souscription faite dans cet Etat en faveur d'un belligérant.

**Chronique locale**

et méridionale.

M. l'abbé Grimal, curé de Flottes, est décédé le 2 de ce mois, dans sa 55<sup>e</sup> année.

On nous écrit de Flottes :

Monsieur le Rédacteur,

La paroisse de Flottes faisait hier les funérailles de son curé, l'abbé Grimal, les habitants étaient émus et consternés.

Depuis quinze ans, l'abbé Grimal avait su captiver le cœur de ses paroissiens, et lui-même trouvait du bonheur à faire leur éloge.

La cérémonie s'est faite avec le plus grand recueillement.

(Un de nos abonnés.)

Par décision ministérielle, les vérificateurs de l'enregistrement, des domaines et du timbre de première classe, prendront désormais le titre de *sous-inspecteurs*.

Voici une circulaire du ministre de la guerre, relative à l'instruction que doivent recevoir les réservistes ;

Versailles, le 10 août 1875.

Mon cher général,

Les réservistes de la classe de 1867 étant appelés cette année sous les drapeaux, en exécution de l'article 43 de la loi du 27 juillet 1872, pour prendre part à des exercices d'une durée de quatre semaines, il m'a paru nécessaire d'attirer votre attention sur les dispositions à prendre en vue de développer le plus



possible, dans un aussi court espace de temps l'instruction de ces militaires. Cela est d'autant plus indispensable que les hommes de la classe de 1867 se sont trouvés dans des positions très diverses, et par suite, l'instruction qu'ils ont acquise varie selon la durée de leur service et le corps auquel ils ont appartenu.

Ainsi 53,188 seulement ont fait partie de l'armée active; 88,155 ont été incorporés dans la garde nationale mobile et n'ont servi que pendant la guerre; enfin 4,709 n'ont jamais été exercés.

Les sacrifices que la mise à exécution de l'article 13 de la loi précitée impose au pays seront acceptés avec patriotisme par les réservistes, qui trouveront dans le sentiment du devoir accompli une compensation aux peines et aux fatigues résultant de l'éloignement de leurs foyers.

Avant tout, les officiers s'efforceront de développer chez ces hommes les sentiments d'honneur, de discipline et d'obéissance qui font le bon soldat; ils s'attachent aussi à les initier à la pratique du métier et à leur bien faire connaître les obligations auxquelles ils seraient assujettis si le pays réclamait un jour leur concours.

Les réservistes ayant appartenu à l'armée active ont été instruits complètement; leur présence dans le rang pendant vingt-huit jours suffit sans doute pour les replacer rapidement à la hauteur de leurs camarades; dans les corps d'armée qui manœuvreront cet automne, ces hommes devront être immédiatement versés dans les bataillons, escadrons ou batteries appelés à manœuvrer.

Quant à la plupart des réservistes provenant de l'ex-garde nationale mobile, dont l'instruction n'a été qu'ébauchée et qui n'ont jamais manié le fusil modèle 1866, et aux hommes qui n'ont pas été exercés et dont l'instruction est nulle, il sera indispensable de restreindre les exercices auxquels ils seront assujettis, aux partis essentiels du métier militaire. Suivant l'arme à laquelle ils appartiennent actuellement, on se bornera à leur enseigner, savoir:

Dans l'infanterie: l'école du soldat, les exercices de tirailleurs, le tir et les premiers éléments de la pratique du tir en campagne.

Afin d'habituer les officiers à administrer, à diriger et à commander des compagnies de la force du pied de guerre, il pourrait être utile de réunir dans une ou deux compagnies de chaque régiment, ou dans les quatre compagnies d'un même bataillon, un assez grand nombre de réservistes pour donner à ces unités l'effectif qu'elles atteindraient en campagne. Les cadres de ces compagnies seraient également complétés au pied de guerre au moyen de sous-officiers de réserve ou d'éléments empruntés aux autres compagnies.

Cette disposition sera profitable à l'instruction des cadres, et même à celle des hommes, qui pourront ainsi se rendre compte de la force des subdivisions dont ils feraient partie en temps de guerre; je vous laisse le soin d'apprécier dans quelle mesure elle devrait être appliquée.

Dans la cavalerie, tous les militaires de cette arme ayant servi dans l'armée active, devront être soumis pendant quelques jours à un travail qui leur fasse reprendre une certaine habitude du cheval; ils seront ainsi mis à même de participer aux exercices d'ensemble des régiments.

Dans l'artillerie, les réservistes seront exercés de préférence au service des bouches à feu; beaucoup d'entre eux ne connaissant pas la manœuvre des nouvelles pièces, on leur fera reprendre les fonctions de servants.

Dans les corps d'armée qui manœuvreront cet automne, les réservistes provenant de l'ex-garde nationale mobile seront envoyés aux manœuvres, à l'exception toutefois de ceux dont l'instruction serait reconnue complètement insuffisante.

L'importance de la mesure qui est appliquée cette année pour la première fois ne saurait vous échapper et je compte sur votre zèle et sur celui des officiers sous vos ordres pour que, tout en respectant le repos du dimanche, l'instruction et l'éducation des réservistes soient poussées aussi activement que possible et avec toute l'attention qu'elles méritent.

Je me plais à croire, d'ailleurs, que le patriotisme et la bonne volonté des réservistes rendront la tâche des instructeurs plus facile, et que les uns et les autres trouveront, dans la pensée du service rendu au pays et à l'armée, la récompense de leurs efforts.

Recevez, etc.  
Le ministre de la guerre,  
Général DE CISEY.

Mercrèdi prochain, 8 septembre, Nativité de la Ste-Vierge, on célébrera à l'Eglise Notre-Dame de Cahors, la fête de l'Adoration du St-Sacrement, et le pèlerinage aura lieu comme tous les ans pendant l'octave de cette fête, du 8 au 15 septembre.

La retraite sera prêchée par M. l'abbé Bodin, Lazariste, missionnaire déjà bien connu par son zèle apostolique et par ses succès dans la chaire. L'ordre et l'heure des offices et de la prédication sont affichés à la porte de toutes les Eglises et Chapelles de la ville.

L'attention de M. le ministre a été appelée

sur les candidats ajournés aux épreuves de la première série du baccalauréat ès-lettres pendant la session d'août et qui se présentent de nouveau à la session de novembre.

La date de l'ouverture de cette dernière session ne permet pas à ces jeunes gens, en cas de succès, de commencer, en temps utile, l'étude de la philosophie; il en résulte un retard préjudiciable qu'il a paru nécessaire d'atténuer.

M. le ministre a décidé, en conséquence, que ces jeunes gens seraient examinés avant les autres candidats.

C'est le mardi 31 août qu'à fini l'année judiciaire. Le 1<sup>er</sup> septembre ont commencé dans la France entière les vacances de la cour de cassation, des cours d'appel et des tribunaux de première instance. Elles se prolongeront jusqu'au mercredi 3 novembre, jour où seront tenues les audiences solennelles de rentrée.

La ville de Perpignan a failli sauter. Le feu avait pris à la citadelle. Heureusement que si le danger était plus grand là qu'ailleurs, le remède aussi était plus proche. En un clin d'oeil tous les soldats se sont précipités sur le feu et l'ont éteint.

La régie vient de mettre en vente, à titre d'essai, dans tous les débits de tabac, de nouveaux cigares à sept centimes et demi, dits *Esquichados*. Ces cigares sont de forme carrée.

On lit dans l'Union: Les évêques suffragants de l'archevêque de Toulouse ont immédiatement répondu à son appel et ont garanti pour la fondation de l'Université libre une somme considérable (400,000 fr.; le diocèse de Toulouse en fournit 200,000). Cette Université s'ouvrira le 1<sup>er</sup> novembre et sera établie à l'hôtel Saint-Jean, vaste et magnifique bâtiment habité autrefois par les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elle comprendra les Facultés de droit et de médecine. Les élèves y seront internés. Il sera créé un hospice pour les études cliniques de son enseignement médical.

Le Journal officiel vient de publier divers décrets dont voici le résumé, et qui sont relatifs à l'intervention des percepteurs et des receivers des postes dans le service des caisses d'épargne.

Le premier porte que les percepteurs des contributions directes et les receivers des postes dont le concours aura été demandé par les administrations des caisses d'épargne pourront, sur l'avis conforme du ministre de l'agriculture et du commerce, être autorisés par le ministre des finances à recevoir les versements et à effectuer les remboursements pour le compte des caisses d'épargne de leur département.

Le second et le troisième sont relatifs au service des caisses d'épargne qui auront obtenu le concours des percepteurs et des receivers.

Le concours des percepteurs et des receivers des postes sera rémunéré au moyen d'une remise fixe de 10 centimes pour chacun des versements ou remboursements effectués par leurs soins, et cette remise sera à la charge des caisses d'épargne.

Aucune rémunération ne sera allouée aux receivers des finances.

Les receivers principaux des postes n'auront droit à la remise de 10 centimes que pour les opérations accomplies à leur propre bureau.

Les receivers des finances seront responsables vis-à-vis des caisses d'épargne, de la gestion des percepteurs de leur arrondissement, sauf recours, en cas de débet, sur le cautionnement de ces derniers comptables.

En cas d'insuffisance du cautionnement des percepteurs, et si le déficit provient de force majeure ou de circonstances indépendantes de la surveillance du receveur des finances, celui-ci pourra obtenir la décharge de sa responsabilité.

Le Trésor a la même responsabilité et le même recours contre les receivers de l'administration des postes, à l'égard des opérations effectuées par eux.

Enfin, les percepteurs et les receivers des postes ne pourront recevoir de dépôts que des personnes majeures, des femmes mariées assistées de leur mari, des veuves dont la déclaration doit mentionner le nom d'alliance, et des enfants mineurs assistés de leur père ou de leur tuteur légal. Tout autre déposant ne sera admis à présenter sa demande de livret qu'au siège même de la caisse d'épargne.

Un concours de dressage aura lieu à Toulouse, le 5 novembre prochain.

Pourront y prendre part: 1<sup>o</sup> Les chevaux hongres et juments de 4 à 5 ans, de pur sang et de demi-sang, nés dans les circonscriptions des dépôts d'étalons de Tarbes, Pau, Perpignan, Villeneuve et Rodez, attelés par paire au break, et formant un bon attelage sous le rapport du dressage, de la conformation, des allures et de l'appareillement;

2<sup>o</sup> Les chevaux hongres et juments de 4 et 5 ans, de même origine et de même provenance, attelés au tilbury;

3<sup>o</sup> Les chevaux hongres et juments de 4 et 5 ans, de même origine et de même provenance, montés.

L'allocation de 2,000 francs, donnée par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, pour le concours, sera répartie de la manière suivante:

1<sup>o</sup> Chevaux attelés par paire au break. — Première prime de 500 fr.; deuxième, de 400 fr.; troisième, de 200 fr.

2<sup>o</sup> Chevaux attelés au tilbury. Première prime de 250 fr.; deuxième, de 200 fr.

3<sup>o</sup> Chevaux montés. — Première prime de 250 fr.; deuxième, de 200 fr.

A Toulouse, le 30 août, M. le préfet s'est rendu à l'Hôtel-Dieu, dans le salon de l'administration hospitalière, et là, en présence de la commission administrative et des sœurs de charité, il a remis la croix de la Légion d'honneur à la sœur Pénin, supérieure de l'hospice de la Grave.

Cette cérémonie, faite avec la plus grande simplicité, pour répondre aux désirs tant répétés de la sœur Pénin, a été très touchante. M. le préfet a adressé à la sœur une allocution dans des termes qui respectaient aussi scrupuleusement que possible la modestie de la bonne sœur, mise à une si forte épreuve.

Après avoir reçu la croix des mains de M. le Préfet, la sœur a remercié le gouvernement et M. le préfet dans des termes aussi simples qu'heureusement choisis.

On nous écrit de Périgueux le 30 août. Hier, vers sept heures du soir, le nommé Laterre, tireur de sable, travaillait au bord de l'Isle; lorsqu'il aperçut un corps humain qui flottait sur l'eau au-dessus du moulin de Bernabé, commune de Trélassac; il s'est empressé d'aller faire sa déclaration au bureau de police, qui, ayant immédiatement procédé à des recherches, reconnut dans la victime la nommée Courrat, âgée de 30 ans, célibataire, demeurant à Périgueux.

Cette malheureuse dont les facultés mentales avaient été dérangées par la suite d'une maladie épileptique dont elle était atteinte, avait disparu de son domicile depuis deux jours sans qu'il eût été possible de connaître la direction qu'elle avait prise.

Le corps a été remis à la famille.

Les commissaires des courses de Périgueux s'étant adressés à M. le marquis d'Abzac, aide-de-camp du Président de la République, afin d'obtenir du ministre de la guerre un prix pour le militaire, ont reçu la dépêche suivante:

« Je vous fais expédier ce soir, par grande vitesse, deux révolvers que vous donnerez comme prix, de la part du maréchal, au gagnant d'une des deux courses militaires.

» Colonel d'Abzac. »

M. Tardieu, député et président du conseil général des Bouches-du-Rhône, a adressé une lettre au conseil, alléguant que des raisons de santé l'obligent à se tenir à l'écart pendant quelque temps encore de la présidence du conseil.

Les journaux disent que le public ne se méprendra pas sur la cause réelle de cette retraite et qu'elle doit être attribuée à l'attitude peu bienveillante de certains membres de la majorité radicale envers le président actuel, successeur de M. Labadie. Toutefois, les journaux attendent la publication de cette lettre pour avoir le droit de discuter l'incident. Les feuilles locales croient savoir que les autorités ont reçu l'ordre d'empêcher toute manifestation extérieure à l'occasion du 4 septembre.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 août au 4<sup>er</sup> septembre. Naissances. Parazines, Joseph, rue Fénelon. Giroux, Auguste, place au Bois.

Perpère, Eugène-Antoine, rue de Lycée. Francoual, Marie-Louise, naturelle, rue St-James. Rigal, Blanche-Joséphine-Augusta, boulevard Sud. Sérano, Félix, rue du Portail au Vent. Destreil, Marguerite, rue du Portail au Vent. Rouffi, Jeanne-Marguerite-Louise-Hermia, faubourg Labarre. Couderc, Cécile-Antoinette, rue des Remparts.

Mariages. Pujol, Paul-Marie-Emile, et Gardot, Marie-Eli-sabeth-Callixte. Cammas, Guillaume, et Vayssières, Myon.

Décès. Larnaudie, Jean, employé, 43 ans, rue du Coin-de-Lastie. Soumilat, Esther, 5 mois, rue des Boulevards. Boutes, Augustin-Joseph-Théodore, libraire, 29 ans, boulevard Sud. Chabasseur, François, ferblantier, 24 ans, rue Catone. Pezet, Agathe, 15 mois, rue des Boulevards. Provost, François-Etienne, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, Hospice. Audeguin, Catherine, 55 ans, faub. St-Georges. Camy, Joseph, meunier, 31 ans, Hospice. Boutaric, Léon-Louis, rue des Badernes. Griffel, Jean-Germain, 20 jours, à la Citadelle. Dulac, Léopold-François, rue Brives. Biar, Marguerite, 84 ans, quai Béquai.

CALENDRIER DU LOT. — Septembre.

Table with 4 columns: Jours, Fêtes, Foirs, Lunaisons du mois de Septembre. Rows include dates from 8 to 11 September with corresponding religious and secular events.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Dernières nouvelles

D'après les impressions répandues dans le monde officiel, il ne serait pas impossible que le Pays fût poursuivi et renvoyé devant la cour d'assises de la Seine, comme coupable d'attaques à la Constitution.

Le général de Cissey et M. Wallon assisteront dimanche à l'inauguration de la statue de Châteaubriand à St-Malo.

Les catholiques allemands persistent dans leur projet de pèlerinage à Lourdes. Ils entrent en France le 13 septembre, mais il paraît qu'ils seront peu nombreux: une centaine au plus.

Des dépêches de source slave continuent à parler de prétendus succès des insurgés, mais elles sont démenties par les informations parvenues aux diverses ambassades, lesquelles sont unanimes à constater que les Turcs sont militairement maîtres du terrain et que les chrétiens de la Bosnie et de l'Herzégovine n'ont de secours à attendre que de l'intervention diplomatique qui s'exerce actuellement en leur faveur. On n'a pas encore, du reste, de donnée certaine sur le résultat des démarches qui ont été ou vont être faites en Herzégovine par les consuls des diverses puissances.

Dépêches Télégraphiques

Paris, 3 septembre, 11 h. 55. M. le général Frossard, ancien gouverneur du prince impérial, est mort.

M. le maréchal de Mac-Mahon, revenu à Paris pour présider le Conseil des ministres, retournera dans le Loiret ce soir.

Bourse de Paris.

Table with 2 columns: Paris, 4 septembre 1875. Rente 3 p. % 66.40, 4 1/2 p. % 99.40, 5 p. % 103.60.



La contrefaçon de nos marques de fabri- que en Allemagne. — Avis Urgent. — Il règne en ce moment une certaine émotion dans le monde industriel.

Nous avons déjà reproduit cet avis, mais vu son importance, nous croyons utile d'y revenir. Voici, à l'usage des intéressés, quelques indications sommaires sur cette intéressante matière.

La marque de fabrique joue un grand rôle, on le sait, dans l'exportation de nos produits. On acquiert la propriété exclusive d'une marque en déposant deux exemplaires du modèle de cette marque au tribunal de commerce dont l'industriel est ressortissant.

Nos lecteurs comprendront donc l'intérêt que peuvent avoir nos fabricants à ne point laisser tomber leurs marques dans le domaine public, d'autant mieux que le gouvernement allemand fait tous ses efforts pour assurer à ses nationaux le bénéfice de la concurrence déloyale que nous venons de signaler.

Il y a six mois, en effet, une loi concernant les marques de fabrique, loi applicable à tout l'empire allemand, dispose que toute marque de fabrique qui n'aura pas été déposée régulièrement à Leipzig le 30 septembre prochain, tombera dans le domaine public, ce qui veut dire en bon français que ceux dont on usurpera le nom et dont on contrefera les marques,

n'auront plus aucun recours judiciaire contre les contre-facteurs ou usurpateurs.

L'Union des fabricants déploie en cette circonstance un zèle des plus louables. Justement préoccupée du dommage que pourrait causer à notre industrie le défaut d'accomplissement de ces formalités, elle a envoyé à Berlin et à Leipsick un agent parfaitement au courant de toutes les questions soulevées par l'étrange loi que nous venons d'analyser, et qui sera continuellement en relation avec elle.

Répétons que tous les fabricants ont intérêt à ne point laisser tomber nos marques françaises dans le domaine public allemand.

La marque de fabrique s'étend, aux termes de la loi, aux vins, aux eaux-de-vie et autres boissons, aux bestiaux, grains, farines, et généralement à tous les produits de l'agriculture. Ceux qui ont habité Berlin savent que l'on y usurpe et contrefait audacieusement les marques et les noms de nos principaux fabricants de vins de Champagne.

Nous avons fait notre devoir, aux fabricants à faire le leur.

**Publications de la librairie Hachette**

Le Dictionnaire abrégé de la langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Ce, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujean, son plus assidu collaborateur.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 144<sup>e</sup> livraison (4 septembre 1875). — TEXTE: La toute petite, par J. Girardin. — Comment ont fait vivre les plantes dans les appentements, par H. de la Blanchère. — Nos colonies: la Guyane, par L. Rousselet. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — A travers la France; Tulle, par A. Saint-Paul.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 765<sup>e</sup> livraison, (4 septembre 1875). — Texte: Roquefort et ses environs (Aveyron), par MM. Adrien Roques et Jules Charton, ingénieurs, 1874. — Texte et dessins

inédits. — Quatorze dessins de H. Clerget, O. de Penne et A. Marie.

**Revue britannique.**

Sommaire des matières de la livraison d'août. Littérature ancienne. Hésiode. Histoire contemporaine. Le roman de la révolution japonaise. Ethnographie. — Archéologie. Vanités internationales. — Les privilèges diplomatiques.

Impressions de voyages. Le long de la côte occidentale de l'Inde. Esthétique. De l'androgynie dans l'art ancien et moderne. Romans. Les deux frères (6<sup>e</sup> extrait). Autobiographie.

Les réminiscences personnelles d'une savante. — (Marie Somerville) Littérature ethnographique et cosmogonie légendaire. Contes Kalmoucks (3<sup>e</sup> extrait). — Revue militaire. — Chronique. — Pensées diverses.

Correspondances de la Revue britannique. Correspondance d'Allemagne: Les élections en Bavière. — La liberté de la presse. — Les duels d'étudiants. — Ouvrages sur l'influence de la France en Allemagne. — Romans. — Théâtres. — Musique, etc.

Correspondance d'Amérique. — Un faux pas des démocrates. — Le procès Tilton contre Beecher. — Robert Dale Owen. — Un curieux procès. — Nécrologie.

Correspondance de Londres: La fête intermunicipale. — Les synonymes du iord-maire. — La discours du préfet de la Seine. — Les opinions ministérielles dans la Cité. — Le Blackwood Magazine et l'armée française. — M. Disraeli et lord Harrington. — Le centenaire d'O'Connell. — Le cardinal Manning à Chiswick. — Le titre de Révérend. — Bibliographie. — Anecdotes biographiques, etc., etc.

Chronique scientifique: Exposition maritime et congrès de géographie. Chronique et bulletin bibliographique. — Les vacances. — Le conseil municipal de Paris et la peinture d'église. — Paul Balze. — Les distributions de prix. — Le collège de Juilly. — L'apologie du travail. — Discours d'Alex. Clapier. — Bibliographie.

Les Guides-Joanne. — Romans. — Théâtres. — Le jardin zoologique d'Anvers.

**LA NATURE**

Revue des Sciences. Bureaux, 17, Place de l'Ecole de Médecine, Paris. Sommaire du n<sup>o</sup> 118. — 4 Septembre 1875.

Le nouveau wagon Giffard, par Ch. Letort. — Les progrès de la chirurgie. — Les mouvements propres des étoiles (fin), par G. Flammarion. — De

l'usage des éléphants dans les Indes anglaises, par J. Brunner. — L'Association française pour l'avancement des sciences, par G. Tissandier. — Une pêche à Delhi. — Contrôleur de la marche des machines. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Maunier. — Un jouet scientifique, par J. Salleron.

La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8<sup>o</sup>, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques, qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

**TAMAR INDIEN GRILLON**

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines. Ph<sup>o</sup> 25, r. Grammont, Paris. — D<sup>e</sup> 2,50. Poste 2,75 Dépôt dans toutes les pharmacies.

**Avis important.**

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Laytou.

**Glacière Cadurcienne GLACES DE NORWÈGE**

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1<sup>er</sup> choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

**RELIURE**

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

A l'imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée,

on demande un Apprenti.

**VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE**

de l'Abbaye de Fécamp (FRANCE)

**AVIS**

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.

Toujours exiger l'étiquette du bas portant la signature du Directeur-Général: A. LEGRAND Aîné.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure. — France.)

Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

VIENT DE PARAITRE

**Nos Maîtres aujourd'hui**

ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION

par M. H. André, Inspecteur d'Académie.

2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>ME</sup> LINON**

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

**A VENDRE**

**UN COUPÉ**

avec

BACHES, TIMON ET HARNAIS

le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

EAU MINÉRALE NATURELLE

**VICHY**

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTE-RIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins. Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire: PARIS, 23, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

**LA NATIONALE**

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18

ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie: 121 millions

**CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

M. Davillier (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil. Lutscher (André), de la Maison Hentsch-Lutscher et C<sup>o</sup>, Banquier; Clausse (Gustave), Propriétaire; Demachy, Banquier, Régent de la Banque de France; Vuitry, ancien Ministre président le Conseil d'État; Pilet-Will (le comte), Régent de la Banque de France; Denormandie, Membre de l'Assemblée nationale, ancien Président de la Chambre des Avoués.

**MM. ADMINISTRATEURS**

La Panouse (le comte de), Directeur de la Caisse d'Épargne de Paris, Administrateur du Chemin de fer de Paris à Orléans; Lefebvre (Francis), ancien Banquier, ancien Régent de la Banque de France; Moreau (Ferdinand), Négociant, Cens<sup>r</sup> de la Banque de France; Mallet (Henri), de la Maison Mallet frères et C<sup>o</sup>, Banquier; Hottinguer (le baron), Banquier, Régent de la Banque de France; André (Alfred), Banquier, Membre de l'Assemblée nationale, Régent de la Banque de France; De Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France; Rothschild (le baron Gustave de), Banquier; M. Bourceret (F.), ancien Banquier, Propriétaire. PRÉSIDENT HONORAIRE M. Bourceret (F.), ancien Banquier, Propriétaire. DIRECTEUR M. Onfroy (J.-S.-L.), ancien Négociant, ancien Membre du Conseil municipal de la ville de Paris.

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la C<sup>o</sup>.

Augmentation du Revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. . . . . 28,107,916 fr. Arrérages payés aux Rentiers. . . . . 129,628,201 fr. Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. . . . . 14,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

MM. Bènech, à Cahors; Puel, Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.